

# Courrier d'AC ! Limoges



*Nous téléphoner : 05 55 77 99 79 ou 06 84 53 41 74 (Xavier)*

*Nous voir : les vendredi de 15h à 18h, au local associatif La Cordonnerie, 8 rue de la Loi.*

*Nous écrire : Les Amis d'AC! BP 40050, 87002 Limoges Cedex 1*

**Février 2004**

---

## AGENDA

**AG D'AC! : MARDI 3 FEVRIER 2004 20H30 AU SQUAT DU 219 RUE ARMAND DUTREIX**

**AG DES CHOMEURS ET DES PRECAIRES LUNDI 2 FEVRIER ANNEXE 2 BLANQUI A 18H30, SUIVI D'UN CASSE CROUTE.**

**REPETITION DE LA CHORALE : TOUS LES VENDREDI A 19 H**

**Réunion du collectif pour le droit à l'énergie : lundi 9 février à 18h00 rue de La Roche au Gô (à côté du Gymnase du CAS-EGF)**

---

### *Nouvelles d'ici*

**Nouvelle campagne de distribution de tract en vue d'une assemblée générale des chômeurs et précaires le lundi 2 février à 18h30, annexe 2 Blanqui, afin de faire le point sur la situation au niveau des Assedic, de la réforme de l'ASS et du RMI/RMA. L'objectif est d'essayer d'initier des actions dans les jours qui suivront.**

Toujours pas d'électricité au squat du 219 rue Armand Dutreix. Nous avons appris que c'est le propriétaire (ici la mairie) qui refuse qu'EDF nous l'installe.

Un collectif pour le droit à l'Énergie s'est mis en place, à l'initiative de la CGT EDF. Une première réunion a eu lieu. Elle fut une première prise de contact entre les participants. L'idée de base est de faire en sorte qu'il y ait une trêve des coupures sur la même période que la trêve hivernale pour les expulsions de logement.

Yves, en Creuse, engage une procédure contre l'UNEDIC. Il est l'une des nombreuses victimes de cette spoliation orchestrée par le MEDEFDT et leurs acolytes.

***Au pays des aveugles les borgnes sont rois...***

**Longue vie au Président Rodet !**

Tel Saint-Paul rencontrant Dieu sur son chemin, Alain Rodet, maire de Limoges, aurait-il eu la révélation du droit au logement et de la défense des personnes les plus fragiles, durant les vacances de Noël ? C'est ce qu'on peut se demander à la lecture de ses vœux dans son journal préféré, le *Populaire du Centre* (31/12/03) :

"Au seuil de cette année 2004, je tiens à présenter à chacune et à chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères et assurer de toute ma sympathie celles et ceux qui se trouvent actuellement dans le désarroi. Les tragédies qui ont marqué l'année qui s'achève et les perspectives sombres et peu rassurantes ne doivent pas entamer **notre volonté de persévérer dans la recherche d'un monde meilleur**. Soyez assurés de ma détermination à agir avec ténacité pour préparer l'avenir.  
Bien cordialement."

*Et d'ailleurs*

## Mille chômeurs assignent les ASSEDIC en justice

*Chômage. 850 000 personnes privées d'emploi ont perdu plusieurs mois d'allocation, avec la nouvelle législation. Certains portent l'affaire devant les tribunaux.*

Pour la première fois dans l'histoire de l'UNEDIC, un accord réduisant les droits des chômeurs ne passera pas comme une lettre à la poste. Aux quatre coins du pays, devant 34 tribunaux de grande instance, un millier de chômeurs s'apprêtent à attaquer les ASSEDIC qui ont amputé de plusieurs mois leurs allocations. Le 1er janvier dernier, leurs droits, comme ceux de quelque 850 000 autres chômeurs, ont été " recalculés " conformément à l'accord signé en décembre 2002 par le patronat, la CFDT, la CFTC et la CGC pour soi-disant " sauver l'UNEDIC ". Ils ont perdu en moyenne six mois d'allocations et basculeront plus tôt que prévu vers l'ASS, le RMI, ou rien du tout. Aujourd'hui, soutenus par AC, l'APEIS, le MNCP et la CGT chômeurs, ils veulent faire condamner les ASSEDIC pour rupture du contrat. La première audience en référé, concernant 37 dossiers, devrait se tenir cette semaine à Marseille. À Bordeaux, quatre dossiers seront examinés au tribunal le 5 février.

Cette riposte judiciaire mûrit depuis cet été. En juillet, six mois après la signature de l'accord, les ASSEDIC commencent enfin à informer les 850 000 chômeurs de la réduction des droits qui les attend en 2004. Tout est fait pour éviter une réaction collective. Les chômeurs sont informés individuellement, progressivement, et à distance, par téléphone ou courrier, pour éviter la confrontation avec les agents. Malgré ces précautions, la colère monte. La pilule du " recalcul " passe d'autant plus mal que l'ASSEDIC leur avait fait signer ce fameux PARE, contrat par lequel ils devaient, en échange de tant de mois d'allocations, s'engager à chercher " activement " un emploi. Alors qu'ils ont respecté ce contrat qui fait peser sur eux un soupçon de paresse, l'ASSEDIC le rompt unilatéralement. Révoltés par la brutalité de la mesure, de

nombreux chômeurs pensent spontanément à agir en justice et se tournent vers les syndicats et organisations de chômeurs, qui les aident à constituer des dossiers individuels. Ce sont surtout des cadres, pour qui le basculement vers les 400 euros mensuels de l'ASS ou du RMI représente une véritable chute. " Face à une injustice, ils ont ce réflexe de se tourner vers les tribunaux, en lesquels ils ont encore confiance, constate Murielle Martin, à l'APEIS. Les chômeurs plus modestes ont plus l'habitude d'être dans la merde et de gérer. Ils ont aussi le sentiment que la justice n'est pas de leur côté. "

" Aujourd'hui les quatre organisations de chômeurs AC, l'APEIS, le MNCP et la CGT-chômeurs travaillent ensemble et vont utiliser la même procédure et les mêmes arguments dans tous les tribunaux ", explique Charles Hoareau, de la CGT chômeurs à Marseille.

L'argumentation reposera sur l'idée que les ASSEDIC ont signé avec les chômeurs un contrat, le PARE, qui ne contenait aucune clause de révision. Elles n'avaient donc pas le droit de procéder à une rupture unilatérale du contrat en revoyant à la baisse les durées d'indemnisation. Les ASSEDIC invoqueront la clause de sauvegarde de la convention UNEDIC, qui stipule que " dans l'hypothèse où l'équilibre financier ne pourrait être respecté, en raison d'événements non prévisibles au moment de la signature de la convention, des mesures de sauvegarde pourraient être prises par les partenaires sociaux signataires ". " Mais on démontrera que le déficit de l'UNEDIC était tout à fait prévisible, explique Charles Hoareau. Depuis vingt ans, chaque fois que le régime d'assurance-chômage est en excédent, les partenaires sociaux baissent les cotisations et mettent le régime en déficit prévisible. Et ensuite, face au déficit, ils diminuent les

prestations des chômeurs. " Le militant reproche aussi aux ASSEDIC d'avoir procédé à une " désinformation volontaire " des chômeurs. Encore aujourd'hui, certains demandeurs d'emploi " recalculés " ne seraient pas au courant de la réduction des droits qui les guette. " En référé, qui est la procédure d'urgence, on demandera le maintien de l'allocation et une date d'audience à jour fixe au fond, explique le cégétiste. Au fond, chaque chômeur demandera l'équivalent des allocations qu'il va perdre, comme réparation du préjudice financier, ainsi que des dommages et intérêts pour préjudice moral. Mille chômeurs qui attaquent, c'est du jamais vu pour un accord collectif. Ce serait déjà un camouflet pour le gouvernement et pour l'UNEDIC. Si on gagne, ils feront appel mais on aura ouvert la brèche et des centaines d'autres chômeurs attaqueront à leur tour. L'UNEDIC devra prendre des mesures pour payer tous les chômeurs recalculés. Cela remettra en cause la rétroactivité de l'accord. " Alors que la " fin de droits " approche pour les recalculés, l'affaire prend de l'ampleur. " Le nombre de dossiers augmente tous les jours, raconte Murielle Martin, de l'APEIS. On reçoit beaucoup d'appels de province, comme ce chômeur de Mulhouse qui avait pris un avocat pour se lancer tout seul dans une action en justice. Il perd son allocation alors qu'il lui restait cinq mois de formation à faire, tout est remis en cause. Je leur dis que l'action en justice va être longue, qu'on n'est pas sûr de gagner. Ils le savent mais ils veulent attaquer de toute façon, pour le principe, car ce qui arrive est inadmissible. Ils ne s'arrêtent pas à l'aspect juridique, ils veulent se mobiliser, faire savoir ce qui se passe. Ils partent avec des paquets de tracts sous le bras.

Fanny Doumayrou - *l'Humanité* 24 janvier 2004

## Les chômeurs et précaires chez Fauchon

Le jeudi 22 janvier à Paris, une cinquantaine de chômeurs et

précaires occupent l'épicerie Fauchon place de la Madeleine.

Les flics interviennent pour expulser les gêneurs. Du coup la

colère est reportée sur un autre  
Fauchon, du côté de Bastille. Là

c'est une "réussite" : 80 repas  
arrosés de champagne,

généreusement redistribués par la  
direction du magasin.

## Pour l'interdiction du port de la cravate à l'école (et ailleurs)

Portée ostensiblement par les  
pires salopards de la planète ;  
habit sacerdotal de l'église de la  
grande truanderie marchande ;  
cotte de maille des gangsters  
détroussant le citoyen au coin des  
lois ; uniforme imposé à la  
valetaille laborieuse comme signe  
d'obédience à la religion  
gouvernant l'humanité ; la  
cravate, ce débile bout de tissu

sans aucune utilité vestimentaire,  
est l'étendard provocateur du  
prosélytisme le plus hypocrite  
travaillant insidieusement à  
manipuler les esprits les plus purs.  
Une république laïque, désireuse  
de garantir à ses citoyens une  
entière liberté de conscience et  
d'opinion, se doit d'interdire le  
port de ce symbole  
d'asservissement à une religion

dégradante pour les êtres  
humains. Citoyens, obligeons nos  
élus à promulguer une loi  
décrétant cette interdiction Ne  
nous laissons pas cravater!

*Comité de Salut Public des  
ayatollahs du col ouvert*

(source liste [Resistons rezo])

## La casse du droit du travail

Virville vient de rendre sa copie à  
Fillon, le sinistre du travail.  
Derrière le projet d'établir des  
contrats de cinq ans, se cache plein  
de mesures pour démanteler le droit  
du travail, dans son aspect  
protection des salariés, la liberté du  
renard dans le poulailler. Voici  
quelques éléments d'analyse tirés  
d'un texte de Filoche, qui bien que  
socialiste, est également inspecteur  
du travail et a déjà dénoncé, de  
manière bien argumenté "le travail  
jetable", dans un livre qu'il a publié  
voici quelques années.  
Selon Filoche, le rapport "de  
Virville", commandé par François  
Fillon préconise la mise en place de  
"contrat de mission" ou "de projet"  
qui visent à saper les bases du  
contrat à durée indéterminée à  
étendre la précarité, à fragiliser les  
cadres, à saper l'idée légitime de  
"droit à l'emploi" et à des emplois  
stables et reconnus. Ce contrat de  
projet est un "contrat de loueur de  
bras" ou "loueur de cerveau" à la  
tâche, au seul gré de l'employeur.  
Mais, du coup, les autres mesures  
proposées par de Virville sur  
commande de Fillon sont passées  
inaperçues. Or, elles sont parfois  
pires que le "contrat de dit mission".  
En effet, De Virville propose  
d'opérer des "refontes constructives  
du Code du travail" par voie  
d'ordonnances. Or le Code du travail  
est le fruit de décennies de luttes et  
de rapports de force, qui l'ont  
modifié et façonné au millimètre. Il  
n'est sans doute pas toujours  
cohérent, satisfaisant, mais il est le  
fruit détaillé de décennies de luttes  
et de rapports de force, qui l'ont  
modifié et façonné au millimètre.

Par ailleurs il veut inciter les  
juridictions de première instance et  
d'appel à recourir à la procédure de  
saisine de la Cour de cassation pour  
avis pour les litiges portant sur le  
droit du travail". Les "petits" juges  
prud'hommes ou de première  
instance sont estimés incompétents  
pour trancher des revendications  
légitimes des salariés, il faut donc  
les inciter à ne pas trancher, tant  
qu'ils ne savent pas l'opinion de la  
dernière des Cours de recours. Entre  
temps, le justiciable, généralement,  
licencié, lésé, expulsé, harcelé,  
attendra d'avoir la réponse des  
grands juges, avant d'avoir gain de  
cause devant ses juges directs.  
Il veut également généraliser la  
règle de prescription de cinq ans  
applicable aux demandes des  
salariés et assimilés" et "pour les  
actions indemnitaires, un délai de  
prescription de dix ans". On se  
frotte les yeux : verrouillage de  
toute plainte même légitime sur les  
salaires, heures supplémentaires  
impayées, etc. à cinq ans, et de  
"toute action indemnitaire à dix  
ans". Quid des maladies  
professionnelles, des suites des  
accidents du travail ? Amiante,  
cancers professionnels, troubles  
musculo-squelettiques ?  
Autre projet : réduire le droit pénal  
du travail : "ne conserver dans le  
droit du travail que les sanctions  
pénales réprimant les  
comportements les plus graves". Là  
c'est encore le comble. Toutes les  
infractions, et petits délits, ne  
seraient plus sanctionnés. Les  
employeurs n'auraient pas la chance  
des jeunes pour lesquels on a  
inventé des petites infractions  
comme "demeurer dans le hall d'un

immeuble". Là l'employeur pourrait  
ne plus afficher l'adresse de  
l'inspection du travail, ne plus  
organiser d'élections de délégués du  
personnel, ne plus payer les heures  
supplémentaires, avoir des bulletins  
de paie incorrects, etc. Au fait où  
commencent "les comportements les  
plus graves" selon M de Virville ? A  
"mort d'homme avec faute  
inexcusable de l'employeur" ou  
"trafic de main d'œuvre avec  
récidive ? Qu'il sache que pour ces  
deux motifs, il n'y a pas plus de 20  
employeurs par an qui sont  
condamnés, qu'il sache que 3 Pv sur  
4 de l'inspection du travail sont  
classés sans suite ! Qu'il sache que  
dans l'activité des tribunaux  
répressifs, le droit du travail ne  
représente que moins de 2 %. Qu'il  
sache que sur 1 million d'infractions  
au droit du travail constatées par  
an, il n'y a que 5000 condamnations  
! Alors qu'un employeur sur deux est  
un délinquant !

" Voilà, écrit Gérard Filoche, on ne  
vous a donné qu'une idée globale et  
rapide de ce qu'ose proposer de  
Virville et sa commission. Car, dans  
les détails, par ricochet, c'est bien  
pire encore. Sans doute n'aviez-vous  
pas eu le temps d'étudier tout cela,  
c'est pourquoi la presse a focalisé  
sur le "contrat de mission" mais ce  
n'était qu'un appât, un amuse  
gueule, le reste était caché  
derrière.

Ne sous-estimons pas ce rapport, il  
n'est que la partie visible de  
l'iceberg, le Medef en veut  
davantage encore. Ils veulent  
vraiment mettre bas le Code du  
travail, Comme le disait sur  
Bloomberg TV, en face, de moi,  
vendredi 16 janvier, un patron de

GFI, de l'Uimm (Union des industries métallurgiques et minières), "les prud'hommes, on s'en fout, le code

du travail est vieux, incohérent, inutile..." Dangereux !"

## La Spoliation des allocataires des ASSEDIC est commencée

1/ Estimation par Assedic du nombre d'allocataires indemnisés et réellement impactés par une réduction de droits au 1er janvier 2004. Assedic et effectif concerné Alpes 6690, Alpes Provence 9130, Alsace 4 240, Aquitaine 8820, Auvergne 3330, Basse-Normandie 3880, Bretagne 8010, Champagne-Ardenne 3810, Corse 620, Côte D'Azur 6480, Est Francilien 9160, Franche-Comté Bourgogne 6 320, Guadeloupe 1700, Guyane 510, La Réunion 5180, Languedoc-Roussillon

8630, Limousin Poitou-Charente 6130, Lorraine 6020, Martinique 1 700, Midi-Pyrénées 7600, Ouest Francilien 10650, Paris 7340, Pas-de-Calais 4790, Pays de la Loire 8980, Pays du Nord 8350, Picardie 5500, Région Centre 6210, Région Haute-Normandie 5710, Saint-Pierre et Miquelon 40, Sud-Est Francilien 5470. **Total 180 000**

2/ Explication des chiffres: De nombreux chiffres ont été publiés dans la presse. D'autres ont pu vous être directement transmis

par votre Assedic. Pour mieux les comprendre, il est utile de disposer de quelques informations complémentaires. Distinction entre les allocataires potentiellement concernés et les allocataires réellement touchés: Certains articles de presse ont fait état d'un impact concernant plus de 856 000 demandeurs d'emploi.

## Droit au logement gratuit et universel

Voici le manifeste du D.A.L.G.U (Droit Au Logement Gratuit Universel) des squatteur-euses de quartier des Grottes à Genève.

« Chaque mois, comme presque tout le monde, vous versez une importante partie de votre salaire à une grande entreprise immobilière. Ce loyer, qui ne dépend que très peu des coûts effectifs de la construction du bâtiment ou de leur état d'amortissement, est fixé selon les aléas d'un marché qui impose de demander aux consommateurs le maximum qu'ils soient prêts à payer. Dans le cadre d'un bien aussi nécessaire que le logement, les limites n'existent quasiment pas, ce qui explique les sommes extravagantes demandées aujourd'hui pour le moindre studio. Que les biens immobiliers soient gérés par l'état ou de manière privée, les fonds colossaux que leur fournit cette pratique seront immanquablement investis dans les marchés les plus rentables du moment, dans un but évident d'accroissement du capital et selon la logique du système économique en place.

Chaque mois donc, sous prétexte que le lieu dans lequel vous vivez ne vous appartient pas, vous renforcez le pouvoir des quelques acteurs d'un business juteux s'il en est, celui de l'espace, découpé en mètres carrés et vendu à l'unité. Ce pouvoir, les compagnies immobilières l'utilisent en imposant aux habitants les projets qu'elles auront défini

comme les plus rentables, toujours dans un but d'accroissement des bénéfices. Centres-villes uniquement commerçants, barres d'immeubles en banlieue, architectures bâclées, matériaux polluants (voir dangereux pour l'homme) et absence totale d'imagination sont les résultats de cette logique du développement urbain, logique étendue aujourd'hui à toutes les villes du monde. Ainsi, chaque mois, vous payez pour voir plus de béton, plus de conformisme, pour assassiner ce qui reste des vies de quartier et des rapports humains qui les caractérisent. bref, pour rendre les villes toujours plus invivables. Les questions à se poser sont évidentes: pourquoi payer un loyer, à qui va-t'il, à quoi sert-il? En quoi votre immeuble appartient-il plus à une société de gérance qu'aux personnes qui y vivent? Quelle est la logique qui vous fera quitter sans un mot l'endroit que vous avez aménagé, qui est pour vous chargé de souvenirs et que vous appelez "chez moi" le jour ou une régie voudra en faire une meilleure exploitation et entamera des rénovations?

Avoir un endroit où vivre devrait être un droit universel, que seul un système malade peut ôter aux individus qui le composent. La construction, l'entretien des habitations ainsi que l'aménagement urbain d'un lieu donné ne trouveront jamais de meilleurs architectes que les personnes qui y vivent. Notre

choix est fait, nos maisons sont réellement les nôtres, et un quelconque projet destiné à en tirer meilleur bénéfice ne nous fera pas les quitter.

Nous vous invitons à prendre réellement possession de votre lieu de vie et à cesser de payer d'absurdes loyers. Nous demandons à l'état, dont le comportement devrait théoriquement différer de celui d'une entreprise, de montrer l'exemple en renonçant à rançonner le droit d'avoir un toit, et en commençant par abandonner les projets de rénovation aux Grottes. Ces rénovations s'annoncent en effet comme la continuation d'un processus d'homogénéisation de Genève aux normes internationales, qui ôte toute identité aux lieux concernés et qui change les vieilles pierres en morosité. »

Les Dalguistes